



## Clause abusive rajoutée sur quittance de loyer ?

Par **tutoy**, le **11/04/2008** à **16:34**

Bonjour,

Merci et bravo pour votre site fort bien fait.

J'ai un renseignement à vous demander.

Quand je reçois ma quittance de loyer de mon bailleur, un "nota" en fin de page indique certaines obligations du locataire.

Une de ces obligations est:

**"un locataire ne peut déménager"**

**" 1- Qu'il n'ait justifié au propriétaire par une quittance du Percepteur qu'il a acquitté toutes ces contributions personnelles et mobilières de l'année en courante.**

Que veut dire le bailleur par "quittance du percepteur" , "contributions personnelles" , "contributions mobilières"

Veut il dire qu'il ne nous permettra pas de déménager sans lui montrer cette quittance du percepteur prouvant que l'on a bien payé nos impôts et autres taxes ?!!!

N'est ce pas la une clause abusive ?

Et que faire si c'en est une ?

Merci d'avance pour votre réponse,

Pierre-Yves Tutoy

pierre-yves.tutoy@wanadoo.fr